



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 02/10/2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 02/10/2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 26 septembre 2023

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 20 septembre 2023

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Marie-Renée LÉVÉNEZ

Le mardi 26 septembre 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	2
Prenant pas part au vote	0
Votants	12

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Étaient représenté(s) : Valérie DOUCEN (pouvoir à Marie-Christine JAOUEN), Yves LÉVÉNEZ (pouvoir à Annie YVINEC).

Étaient absents : Marion CARDINAL, Eric LE LOUARN, Gill SALHI.

Délibération CM 2023-048

Avis du conseil municipal sur la mise à jour de la liste des membres du SIMIF

Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF), créé en 1986, avait pour objet « d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales membres et dans les opérations mises en œuvre par celles-ci ou auxquelles elles participent. Sa dissolution est prévue au cours du 4ème trimestre 2023.

Préalablement à cette dissolution, la Préfecture du Finistère a demandé au SIMIF de mettre à jour la liste des communes membres du Syndicat qui datait de 2019. Or, depuis cette date :

- 9 communes ont demandé leur adhésion au syndicat :

- Bohars par délibération du 18 mai 2021
- Cléden Cap Sizun par délibération du 11 septembre 2020
- Cléden Poher par délibération du 3 mars 2020
- Primelin par délibération du 31 octobre 2020
- Plogastel Saint Germain par délibération du 18 juin 2019
- Plogoff par délibération du 8 septembre 2021
- Roudouallec par délibération du 19 mars 2021
- Saint Evarzec par délibération du 30 septembre 2021
- Saint Hernin par délibération du 15 septembre 2020

- 3 communes ont sollicité leur retrait du syndicat :

- Guissény par délibération du 23 janvier 2020
- Plounéour Brignogan Plages par délibération du 12 décembre 2019
- Tréflaouéan par délibération du 8 octobre 2020

Pour acter définitivement cette mise à jour, les adhérents doivent se prononcer sur ces adhésions et retraits dans un délai de 3 mois à compter de la délibération du SIMIF en date du 3 juillet 2023 à la majorité qualifiée soit : des deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ; ou de la moitié des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population. A défaut de cet accord à la majorité qualifiée, la modification de la liste des membres sera rejetée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) et notamment ses articles 10 et 11 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2019 modifiant les statuts du SIMIF ;
Vu la délibération du comité du SIMIF en date du 3 juillet 2023 approuvant l'adhésion et le retrait des communes susmentionnées ;
Considérant qu'il appartient désormais à chaque commune membre de se prononcer sur les admissions et les retraits des membres du syndicat ;

Après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

EMET un avis favorable à :

- ✓ l'adhésion des communes de Bohars, Cléden Cap Sizun, Cléden Poher, Primelin, Plogastel Saint Germain, Plogoff, Roudouallec, Saint Evarzec, Saint Hérmin
- ✓ Le retrait des communes de Guissény, Plounéour Brignogan Plages, Tréflaouénan.

La secrétaire de séance,
Marie-Renée LÉVÉNEZ

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

